

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



23029151

Déposé / Reçu le

20 FEV. 2023

au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles

N° d'entreprise : **0533 714 784**

Nom

(en entier) : **GVL PARTNERS**

(en abrégé) :

Forme légale : **SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE**

Adresse complète du siège : **Boulevard Saint-Michel 47 à 1040 Bruxelles**

Objet de l'acte : Projet de fusion par absorption de la SRL GVL PARTNERS par la SRL VINIREGI

A. PREAMBULE

Les organes d'administration de la SRL GVL PARTNERS (société absorbée) et de la SRL VINIREGI (société absorbante) ont décidé de soumettre le présent projet de fusion établi conformément aux dispositions de l'article 12 :24 du Code des Sociétés et des Associations à leurs assemblées générales des actionnaires, et ce conformément aux dispositions dudit article 12 :24 qui stipule :

« Les organes d'administration des sociétés appelées à fusionner établissent par acte authentique ou par acte sous seing privé un projet de fusion.

Le projet de fusion mentionne au moins:

1° la forme légale, la dénomination, l'objet et le siège des sociétés appelées à fusionner;
2° le rapport d'échange des actions ou parts et, le cas échéant, le montant de la soulte en espèces;

3° les modalités de remise des actions ou parts de la société absorbante;

4° la date à partir de laquelle ces actions ou parts donnent le droit de participer aux bénéfices, ainsi que toute modalité particulière relative à ce droit;

5° la date à partir de laquelle les opérations de la société à absorber sont considérées du point de vue comptable comme accomplies pour le compte de la société absorbante, cette date ne pouvant remonter avant le premier jour qui suit la clôture de l'exercice social dont les comptes annuels des sociétés concernées par l'opération ont déjà été approuvés;

6° les droits attribués par la société absorbante aux associés ou actionnaires des sociétés à absorber qui ont des droits spéciaux, ainsi qu'aux titulaires de titres autres que les parts ou actions, ou les mesures proposées à leur égard;

7° les émoluments attribués aux commissaires ou aux réviseurs d'entreprises ou experts-comptables externes pour la rédaction du rapport prévu à l'article 12:26;

8° tout avantage particulier attribué aux membres des organes d'administration des sociétés appelées à fusionner.

Le projet de fusion doit être déposé par chaque société concernée par la fusion au greffe du tribunal de l'entreprise de son siège et publié par extrait ou mention conformément respectivement aux articles 2:8 et 2:14, 1° ou 4°. Dans ce dernier cas, la mention comporte un lien hypertexte vers le site internet de la société. Le dépôt a lieu six semaines au moins avant la décision de fusion mentionnée à l'article 12:30. »

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).



Volet B - Suite

Les organes d'administration des sociétés précitées ont pris l'initiative de proposer une fusion par absorption de la SRL GVL PARTNERS, ayant pour effet la transmission de l'intégralité de son patrimoine, activement et passivement, à la SRL VINIREGI et ce conformément aux dispositions de l'article 12 :24 du Code des Sociétés et des Associations.

Lesdits organes d'administration s'engagent réciproquement à faire tout ce qui est en leur pouvoir en vue de réaliser ladite fusion aux conditions définies ci-après et fixent par la présente le projet de fusion qui sera soumis à l'approbation des assemblées de leurs actionnaires.

Au terme de l'opération envisagée, la SRL VINIREGI se verra transférer l'intégralité du patrimoine de la SRL GVL PARTNERS, activement et passivement.

B. SRL VINIREGI**1. Forme, dénomination, objet, siège et historique**

La Société à Responsabilité limitée VINIREGI a son siège social établi à l'Avenue F.E. Van Elderen 15 à 1160 Auderghem.

La société est immatriculée à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0447.179.106.

Elle a été constituée aux termes d'un Acte du Notaire Lus Verhasselt à Wemmel le 24 Avril 1992 publié aux annexes du Moniteur belge du 06/05/1992 sous le numéro 1992-05-06 / 131

Ses statuts ont été modifiés pour la dernière fois aux termes d'un acte reçu par le notaire Luc VERHASSELT, à Wemmel, le 24/09/1999 publié aux annexes du Moniteur belge du 18/10/1999 sous le numéro 1999-10-28 / 003.

Son capital social est fixé à 55.800,00 € représenté par 2250 actions sans désignation de valeur nominale.

Ces actions sont intégralement souscrites et libérées.

« La société a pour objet tant en Belgique qu'à l'étranger, pour compte propre ou pour compte de tiers : la vente, l'achat, l'importation, l'exportation, le commerce sous toutes ces formes de vins, spiritueux, produits alimentaires, ainsi que de tous articles s'y rapportant directement ou indirectement.

La société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet.

Elle peut s'intéresser par toutes voies, dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique analogue, similaire ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise. »



Volet B - Suite

2. Actionnariat de la société

Les 2250 actions de la société sont détenues comme suit:

- 2200 Actions détenues par la SRL Wine Experiences
- 50 Actions détenus par Nicolas Cauwe.

3. Organe d'administration :

La société est administrée par la société à responsabilité limitée Wine Expériences, immatriculée à la banque carrefour des entreprises sous le numéro 0748.822.182

C. SRL GVL PARTNERS

1. Forme, dénomination, objet, siège et historique

La Société privée à responsabilité limitée GVL PARTNERS, a son siège social établi à Rue des Pêcheries 97 1170 WATERMAEL-BOITSFORT.

La société est immatriculée à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0533.714.784.

Elle a été constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire Guillaume ROBERTI de WINGHE, à Leuven, le 19/04/2013 publié aux annexes du Moniteur belge du 19/06/1998 sous le numéro 315.

Ses statuts ont été modifiés pour la dernière fois aux termes d'un acte reçu par le notaire David HOLLANDERS de OUDERAEN, à Leuven, le 22/04/2014 publié aux annexes du Moniteur belge du 08/05/2014 sous le numéro 2014-05-08 / 0095221.

Son capital social est fixé à 18.550,00 € représenté par 100 actions sans désignation de valeur nominale.

Ces actions sont intégralement souscrites et libérées.

Son objet social est ainsi libellé .

« La société a pour objet, pour compte propre, pour compte de tiers ou en participation, tant en Belgique qu'à l'étranger

- l'importation et l'exportation, l'achat et la vente, en gros et au détail, la commercialisation de vins, champagne, spiritueux, produits alimentaires, les accessoires utilisés pour la

vinification, l'organisation de dégustations et de foires à caractère promotionnel et de cours individuels et collectifs d'oenologie, l'organisation de tout événement en rapport avec le secteur vinicole et viticole ;

- le stockage et la consommation du vin et les produits gastronomiques en rapport avec les vins et les boissons spiritueuses en général, la vente en gros et au détail de livres et informations consacrées aux vins et à la gastronomie, tant sous forme papier que sous toute autre forme ;

- l'achat, la vente et la gestion de vignobles, en ce compris leur entretien, la conception, la fabrication et le négoce des machines en rapport avec l'activité viticole ;

- l'achat et la vente de sous-produits issus de la vigne tels que sarments, écorces, souches, pieds de vignes, charpentes ;

- la consultance en matière de commercialisation et de promotion de tout article en rapport avec le secteur vinicole et viticole ;

- l'achat, l'échange, la vente, la prise en location et en sous-location, ainsi que la cession en location et en sous-location, le tout avec ou sans option d'achat, l'exploitation et l'entretien de tous véhicules, en ce compris les navires, bateaux, à voile et/ou moteur, engins et équipements nautiques, matériel de sports nautiques, machines à moteur amphibies ou non, et de tous accessoires, avec ou sans équipage ; la conception, l'invention, la fabrication, la construction, l'importation, l'exportation, l'achat et la vente, la distribution, l'entretien, l'exploitation tant en nom propre qu'en qualité d'agent, de commissionnaire ou de courtier, et la commercialisation de tous objets, produits et articles manufacturés ou non, navires, bateaux, à voile et/ou moteur, engins et équipements nautiques, matériel et vêtements de sports nautiques, machines à moteur amphibies ou non, et de tous accessoires dans le domaine nautique et sportif en général ;

- l'organisation de manifestations ou d'événements de tous types, notamment de régates, traversées, sports nautiques, excursions pour entreprises ou personnes privées, baptême de la mer, réception à bord, à des fins commerciales ou non ;

- l'organisation et/ou le sponsoring de toute équipe, manifestation ou événement, notamment de régates, championnats, traversées, croisières, incentives, salons nautiques, etc. ;

- le transport et le déplacement de personnes ainsi que tous autres types de services au moyen desdits véhicules ou engins ;

- l'organisation de tous cours, formations, séminaires, conférences ou symposium, à distance ou non ; la création et l'exploitation d'écoles de voile et de navigation en Belgique ou à l'étranger ;

- la fourniture à des tiers de tous services, études et prestations de conseil, gestion, management, coaching, expertise et autres ;

- l'édition, la publication, l'achat, la vente et la distribution de livres, articles et études, souvenirs, reportage photo/vidéo, tant imprimés que sur tout autre support ;

- la prestation de services intellectuels ou matériels relatifs à la négociation et la souscription de contrats et conventions, le conseil de toute nature aux entreprises et aux particuliers en matière de transactions commerciales ;

- la prestation de services intellectuels ou matériels relatifs à la gestion et organisation d'entreprise notamment mais non exclusivement en matière marketing, ressources humaines, finances, compatibilité et informatique ;

- la prise de participation dans toute société commerciale ainsi que leur gestion ;

- le commerce sous toutes ses formes de tous biens, produits et de services ;

- la gestion pour compte propre d'un patrimoine de valeurs mobilières et immobilières incluant notamment mais non exclusivement des actions et parts belges ou étrangère, cotées ou non, à titre provisoire ou permanent, des obligations, des bons de caisses et tout style de produits financiers ;

- la société peut fournir au nom et pour compte de ses gérants ou associés toutes garanties généralement quelconques dans le respect du code des sociétés ;

- et tout ce qui précède dans les limites prévues par la loi et sous réserve des activités requérant un accès à la profession ou des spécialistes, réglementées par la loi, lesquels s'exerceront à défaut d'accès reconnu à la société par des sous-traitants spécialisés.

Cette énumération n'est pas limitative.

Réservé
au
Moniteur
belge



Volet B - Suite

La société peut exercer tous mandats (notamment de gestion, d'administration ou de contrôle) dans toutes sociétés, entreprises ou associations.

La société pourra, seule ou en participation, par elle-même ou par des tiers, pour elle-même ou pour compte de tiers, faire toutes opérations mobilières, immobilières et financières, civiles, commerciales et industrielles se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou de nature à le favoriser.

La société pourra s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires ou entreprises, sociétés, associations ou groupements ayant un objet identique, similaire, analogue ou connexe au sien ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise, à lui procurer des matières premières, à faciliter l'écoulement de ses produits ou la prestation de ses services.

Elle pourra réaliser son objet tant en Belgique qu'à l'étranger de toutes les manières et suivant les modalités qui lui paraîtront les mieux appropriées. »

2. Actionnariat de la société

Les 100 actions de la société sont détenues par la SRL Wine Experiences.

3. Organe d'administration

La société est administrée par la société à responsabilité limitée Wine Experiences, immatriculée à la banque carrefour des entreprises sous le numéro 0748.822.182

D. RAPPORT D'ECHANGE DES ACTIONS, ET LE CAS ECHEANT MONTANT DE LA SOULTE

Le rapport d'échange des actions s'établira comme suit, sur base de la valeur des capitaux propres réalisés au moment du rachat de GVL PARTNERS LE 20/11/2021.

1°

- Société à absorber : la SRL GVL PARTNERS

- Valeur de l'actif net de la société

- Il existe 100 actions sans désignation de valeur nominale, identiques et conférant les mêmes droits et avantages.

- La valeur nette d'une action est dès lors de 1.250 €

2°

- Société absorbante : la SRL VINIREGI.
- Valeur de l'actif net de la société absorbante au 20/11/2021 : 125.000€
- Il existe 2250 actions sans désignation de valeur nominale, identiques et conférant les mêmes droits et avantages.
- La valeur nette d'une action est dès lors de 55,55€

Rémunération de cet apport :

125.000,00 € (actif net de l'absorbée) / 55,55 € (valeur d'une action de l'absorbante) = 2.250€

Il devrait être créé 2.250 actions nouvelles de la société absorbante SRL VINIREGI.

Il sera donc créé 2.250 actions attribuées à l'actionnaire unique de la société absorbée, la SRL Wine Experiences.

Lesdites actions nouvelles à émettre seront identiques à celles existantes.

E. JUSTIFICATION JURIDIQUE ET ECONOMIQUE DE LA FUSION

L'absorption de la SRL GVL PARTNERS par la SRL VINIREGI, que nous nous proposons de réaliser, répond à un double objectif, s'agissant de deux sociétés liées avec des actionnariats et des organes d'administration identiques :

- o la fusion va permettre à la société absorbante de disposer d'une assiette patrimoniale plus large, susceptible de favoriser sa stabilité et solvabilité globale en vue d'investissements conséquents à venir ;
- o la structure sera simplifiée suite à la disparition de l'absorbée puisque les deux sociétés sont administrées par la SRL Wine Experiences et la propriété à 100 % de cette dernière.

La fusion répond à des besoins économiques légitimes et sera donc réalisée en conformité avec l'article 211, 1° et 2° du CIR 1992.

F. MODALITES DE REMISE DES ACTIONS DE LA SOCIETE ABSORBANTE

Les 2.250 nouvelles actions créées dans la société absorbante SRL VINIREGI seront inscrites au nom de l'actionnaire unique de la SRL GVL PARTNERS comme stipulé ci-dessus.

**G. DATE A PARTIR DE LAQUELLE LES ACTIONS DE LA SOCIETE
ABSORBANTE DONNERONT DROIT A LA PARTICIPATION AUX BENEFICES**

Les actions nouvelles de la société absorbante prendront part aux résultats et auront jouissance dans celle-ci dès le 1^{er} janvier 2023.

H. DATE COMPTABLE DE LA FUSION

La fusion prendra effet au 1^{er} janvier 2023.

Il est convenu que toutes les opérations accomplies à partir du 1^{er} janvier 2023 par la SRL GVL PARTNERS sont réputées réalisées pour le compte de la société absorbante.

I. GARANTIES AUX ACTIONNAIRES DE LA SOCIETE ABSORBEE

Etant donné que les actionnaires de la société absorbée ne détiennent pas de droits spéciaux et qu'il n'existe pas de porteurs de titres autres que les actions, aucune mesure n'est donc proposée.

J. EMOLUMENTS SPECIAUX DU COMMISSAIRE

Pas d'application.

**K. AVANTAGES ATTRIBUES AUX MEMBRES DES ORGANES
D'ADMINISTRATION DES SOCIETES FUSIONNANTES**

Aucun avantage particulier n'est attribué aux membres des organes d'administration des sociétés appelées à fusionner.

Fait à Bruxelles, le 29 décembre 2022

SRL GVL PARTNERS
Représentée par Monsieur Maxime Grell,
Représentant permanent

SRL VINIREGI
Représentée par Monsieur Maxime Grell
Représentant permanent